

# Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

---

## Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP) - excusée le 30.09

Marc Schafroth (UDC)

Pierre-Alain Borel (PS) - rapporteur – excusé le 24.09

La sous-commission s'est réunie les 24 et 30 septembre 2013 en présence de Monsieur Monnard, chef du dicastère.

## Introduction

Le résultat global est à ce stade positif, ce qui nous permet d'être sereins pour l'année à venir. Cette situation est néanmoins à relativiser étant donné que l'État ne nous a pas encore communiqué de décisions définitives. C'est ainsi que la base de calcul de la répartition des impôts (80 pour les Communes et 120 pour l'Etat) n'a pas pu être confirmée par l'Etat. Si cette base de calcul est confirmée, nous constaterons une hausse des rentrées fiscales des personnes physiques mais une baisse de celles des frontaliers. Ce dernier point est contesté par le Conseil communal.

À noter également qu'il n'y aura normalement pas, selon les informations du Conseil d'Etat, d'autres reports de charges que ceux déjà prévus.

## Services liés à la présidence

### 100 - Conseil général

La grosse partie du budget est représentée par les indemnités aux partis. Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

### 110 - Conseil communal

Cette partie n'amène pas de commentaires particuliers. Il convient toutefois de rappeler que sous le poste "Tourisme Neuchâtelois", figurent les cotisations pour Jura 3 Lacs.

### 121, Chancellerie, MM. Castioni et Varrin

L'augmentation du poste "Actions de communication" – 3188000 s'explique par l'introduction du nouveau logo prévu dans le courant 2014. Le jury se réunira en novembre 2013. Afin d'éviter de gros stocks, les Services communaux ne commandent des documents avec logo que pour un à deux mois de consommation courante.

Un poste de rédacteur à 80% a été créé en août 2013 afin d'assurer essentiellement la mise à jour du site internet de la ville.

### 130 - Contrôle des habitants, M. Varrin

Un commissaire demande ce qu'il en est de la collaboration avec Le Locle et en particulier des demandes de mariages à célébrer à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal avait pris contact avec la Ville du Locle à ce sujet et depuis, aucune autre plainte n'a été enregistrée.

### **Services liés au dicastère de M. Monnard**

#### 600 - Service financier, M. Barbezat

1,8 ETP ont été ou seront engagés. La répartition est faite ainsi : 1 ETP pour la comptabilité et 0.8 ETP pour les finances. Ces engagements serviront au projet de réforme et de développement des finances, en lien avec la nouvelle loi sur les finances en cours d'élaboration (MCH2, planification roulante et projections financières, système de contrôle interne, contrôle de gestion, gestion des engagements) et au suivi financier des investissements. Pour ce qui concerne la mise en place de MCH2, des interrogations subsistent. En effet, il s'agira de se positionner quant au programme de gestion à adopter. Une décision devrait être prise rapidement, mais au plus tard d'ici la fin de l'année.

La somme de CHF 13'390.- (3187600) est destinée à une assurance couvrant les franchises des conducteurs qui utilisent leur véhicule privé dans un but professionnel à la demande de l'employeur.

Viteos veut diminuer son emprunt auprès des Communes actionnaires (4201400), un remboursement est prévu sur trois ans.

Le chiffre de CHF 14'400'000.- annoncé pour la péréquation (4622000) a été communiqué par l'Etat au printemps 2013. Les changements annoncés et qui prêteraient fortement La Chaux-de-Fonds n'auront pas lieu en 2014, car l'Etat n'est pas encore prêt, le rapport étant en consultation.

Il y a une augmentation de la dette par rapport à l'année passée. A ce jour, elle s'élève à CHF 415 millions contre CHF 382 millions à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation se justifie notamment en raison des CHF 20 millions à déboursier pour Prévoyance.ne.

#### 610 - Contributions, M. Barbezat

De la nouvelle répartition prévue par l'Etat résulte une hausse des entrées fiscales. La nouvelle répartition porte sur tous les types d'impôts (à l'exception de l'impôt foncier) et prévoit une répartition de 80 points pour les Communes et de 120 points pour l'Etat. Pour rappel, l'ancienne répartition octroyait 70 points pour les Communes et 130 pour l'Etat pour les personnes physiques et la parité pour les personnes morales. Cette répartition nous est favorable si l'on excepte l'impôt des frontaliers qui passe aussi à 80/120 alors qu'il était précédemment fixé à 150 pour les Communes et 50 pour l'Etat (diminution de 70 points pour cet impôt) Cet élément est, rappelons-le, contesté par le Conseil communal.

#### 870 SIS- MM. Cattin et Koenig.

Le Conseil communal a lancé avec l'association Run-3 Villes, la campagne pour que le 144 reste dans le canton.

En raison des premiers départs à la retraite prévus pour 2018 et afin d'encourager la formation des jeunes, le Conseil communal a accepté que quatre personnes formées entièrement à l'école soient engagées comme stagiaires au SISMN.

Dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pension, l'âge ordinaire de la retraite passera de 62 à 64 ans. Dès lors la question se pose s'agissant des pompiers-ambulanciers, des policiers et des pilotes qui ont actuellement la retraite à 60 ans et qui devraient donc passer à 62 ans. Policiers et pompiers-ambulanciers sont opposés à un tel changement. Dans le cadre des négociations en cours, les employeurs ont proposé que l'âge de la retraite soit fixé à 61 ans pour autant que les employés payent la totalité des primes correspondant à l'année entre 61 et 62 ans.

De son côté, le Conseil communal a proposé que soient prises en parallèle des mesures d'accompagnement, en confiant au personnel proche de la retraite des missions plus légères, mais correspondant à leur métier, (formation, centrale d'alarme, transports hospitaliers, etc.).

Les frais d'entretien des véhicules (3156000) ont été réduits car il est prévu d'engager un mécanicien à l'interne du SISMN. Cela provoque toutefois une hausse des frais de personnel.

Les contributions (4360700) connaissent une forte augmentation, car désormais les transports en ambulances sont facturés, entre autres, en fonction du temps et des kilomètres parcourus, et ceci conformément aux directives de Santé suisse.

La facturation pour la désincarcération (4362750) a été revue à la baisse. En effet, l'évaluation faite en 2012 pour le budget 2013 (CHF 200'000.--) s'est avérée trop élevée, quand bien même le SISMN facture toutes les missions.

Après 10 ans de fonctionnement, on peut constater que le SISMN coûte à la Ville environ moins de trois millions de francs, ce qui correspond aux prévisions avancées lors de la discussion de sa création.

#### 875 - Police du feu, MM. Cattin et Koenig.

Au départ de Laurent Kurth du Conseil communal, les dicastères ont été un peu remaniés et la police du feu qui faisait partie du service de l'urbanisme et de l'environnement a été intégrée au SISMN. Pour le moment, il y a quelques réticences à cette nouvelle répartition.

Cette activité représente deux ETP. Elle pourrait reprendre certaines missions de l'ECAP auprès des villages et villes avoisinantes, ce qui occasionnerait une augmentation du nombre d'ETP par ailleurs facturée. Ceci pourrait également faire partie des mesures d'accompagnement pour le personnel proche de la retraite.

Au niveau politique, la Commission salubrité et police du feu devrait être scindée en deux; la partie police du feu étant intégrée à la Commission de sécurité publique. Les modifications réglementaires devraient être faites au début de l'année 2014.

### 880 et 890 - Protection civile, M. Cattin

Un commissaire regrette l'absence du commandant qui avait pourtant été convié à la séance. Il lui sera demandé de participer à la séance des comptes en début d'année 2014.

Même si le Service est équilibré au niveau de la comptabilité, il apparaît malgré tout dans les budgets et les comptes.

L'objectif de la Ville est d'obtenir une réduction sur les 14.- par habitant qui doivent être payés chaque année.

Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours tendant à la réduction des frais des OPC.

### 630 - Contrôle financier, Mme Aeschlimann

La sous-commission demande à Mme Aeschlimann ce qu'il en est de la surcharge de travail évoquée l'an passé. Pour elle, les choses sont toujours relativement identiques. Elle relève que le contrôle des chantiers prend beaucoup de temps, mais que ceux-ci représentent aussi les plus gros risques en termes financiers. Il est donc normal d'y consacrer plus de forces. A terme, ces contrôles pourraient être repris partiellement par la personne qui sera engagée à 80% au service financier.

### 860 - SDP MM. Cattin et Schaffter

Le Conseil communal est toujours en train de négocier le contrat de prestations 2013 avec la Police neuchâteloise. La prise des plaintes constitue un élément important dans les discussions. En effet, il y a encore deux ans, les plaintes étaient déposées à SISPOL, mais à l'insu de la Ville, le Canton a décidé de transférer cette mission à l'Hôtel de Ville, donc sous la responsabilité de la police de proximité. Cela représente environ quatre EPT qui sont occupés par cette nouvelle tâche. Or, comme il s'agit d'une tâche de police judiciaire et que les autres Communes ne paient pas pour son accomplissement, ces quatre EPT ne devraient pas être facturés à La Chaux-de-Fonds. Si on enlève aussi les missions accomplies pour d'autres Communes par la Police de proximité et que l'on ajoute les missions intercalaires de police secours, c'est environ l'équivalent de 25 EPT au maximum qu'on devrait financer dans l'accord de prestations et non pas 30 comme le propose maintenant le Canton.

Si la Ville réussit à négocier ces 25 ETP, il sera alors demandé de renforcer le SDP qui verrait ses missions augmenter le soir et le dimanche. Le Conseil communal souhaiterait aussi pouvoir engager des animateurs de rues pour agir de manière préventive.

Enfin et dans la mesure du possible, il est également prévu suivant les missions, d'avoir des patrouilles mixtes police/SDP.

L'organisation du traitement des commandements de payer doit être revue en fonction de l'évolution du nombre de documents à remettre et des possibilités du SDP.

Pour cet hiver, la Commune pourra compter sur une dépanneuse de plus pour emmener les véhicules à la fourrière.

La répartition de la taxe pour chien (actuellement 50% pour la Commune et 50% pour le Canton) est en train d'être revue, puisque le Canton aimerait augmenter le coût de sa prestation.

#### 123 – SIC - M. Frascotti

Après un changement de 80% du parc informatique en 2008, un nouveau changement sera effectué en 2013 et 2014. En effet, non seulement le matériel n'est plus sous garantie, mais il convient aussi de procéder à une importante mise à jour des logiciels. Même si Microsoft met à disposition de nouveaux produits chaque année, l'entité neuchâteloise ne fait des changements que tous les cinq ou six ans.

Pour M. Frascotti, renouveler une grande partie du parc informatique en même temps permet d'avoir des machines homogènes. En cinq ans, le nombre de postes est passé de 400 à 550. Ceci explique une partie de la hausse du mandat avec le SIEN. De plus, on assiste à une augmentation très importante du nombre de logiciels métiers.

Pour cet hiver, il est prévu que les habitants de la ville puissent s'abonner à une application sur leur téléphone portable afin d'être informés en temps réel des alarmes-neige lancées par la Voirie.

## 620- Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus

La mise en place du système d'e-recrutement permet de faire des économies (moins de manipulations, moins de papier, gestion simplifiée, etc.). Malgré tout, les montants consacrés aux recrutements restent importants et s'expliquent par un grand mouvement de personnel et par un renforcement des structures para et extra scolaires.

Le Conseil communal a mis au budget un montant pour les dossiers spéciaux (3189990). En effet, le SRH reçoit parfois des demandes par rapport à des situations de vie dont les incidences financières sont très difficiles. Le Conseil communal accepte de cas en cas d'entrer en matière pour un soutien. Ce montant permettra aussi l'engagement temporaire de personnes placées par le service des migrations par exemple et par d'autres organismes.

Le Conseil communal a également mis au budget un montant pour l'accompagnement du personnel (3189940). Ce montant est destiné à des "coachings ou des assessments" dans le cas de certains engagements. Cela permettra aussi de confier des mandats à l'extérieur pour régler certains conflits. En effet, le nombre de ces derniers ne cesse d'augmenter et la cheffe de service qui s'en occupait, jusque-là personnellement, ne peut plus tous les traiter elle-même.

Une personne à 50% (poste ouvert au budget en 2013 et accepté par un article 95 pour 2014) permettra de venir en appui à la cheffe de service. En effet, ces dernières années l'effectif du SRH a diminué, alors que les prestations n'ont cessé de s'étoffer.

La sous-commission s'interroge sur les raisons de ces augmentations de conflits et de départs.

Pour le chef du dicastère et pour la cheffe de service, ces éléments proviennent en partie d'un phénomène de société, mais sont aussi liés à des effectifs de plus en plus réduits, à des pressions toujours plus importantes, ainsi qu'à des changements de politiques plus fréquents.

Pour ce qui est de la hausse des départs, il faut constater que certains secteurs comme le para et le pré scolaire se sont beaucoup renforcés. Il a donc fallu engager beaucoup et assez rapidement, ce qui a créé certaines déstabilisations.

De nombreux changements de Direction ont également été opérés. On constate enfin qu'il y a beaucoup de souffrance dans un dicastère en particulier.

Un commissaire demande à connaître le taux d'absentéisme depuis 2009 par service, en différenciant maladie et accident. La même demande est faite pour les engagements par dicastère. Le chef de dicastère et la cheffe de service ne souhaitent pas se livrer à cet exercice pour le moment, mais donneront les informations début 2014, avant la séance des comptes.

Le rapporteur  
Pierre-Alain Borel